

Proposition de l'APMEP : dispositif pour renforcer les "sciences" au lycée

Noms	Objectifs	Modalités à négocier avec l'APBG et l'UDP	Avantages (selon l'APMEP)
Seconde <i>enseignement de détermination scientifique de 3h</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir la démarche scientifique - Faciliter les choix d'orientation - Inciter au choix de la série scientifique - Mettre en œuvre des concepts du programme - Mettre les élèves en situation de recherche, d'expérimentation - Accorder du temps aux élèves pour chercher, les mettre en situation de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> - Option pluridisciplinaire de 3h (1h maths + 1h physique chimie + 1h SVT) - Non obligatoire pour le passage en 1^{er} S - Aucun apport théorique spécifique - Axée sur la recherche, l'expérimentation, la lecture et la production de textes scientifiques - <i>groupes à effectif réduit</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide au choix d'orientation - Réduit le "saut" entre 2^{de} et 1^{ère} S - Permet aux élèves motivés de développer davantage de compétences - Favorise les vocations scientifiques - donne un espace de liberté - permet des activités interdisciplinaires si les équipes le souhaitent
Première S <i>enseignement scientifique pluridisciplinaire obligatoire de 3h</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des vocations scientifiques - Consolider l'apprentissage de la démarche scientifique - Mettre en œuvre des concepts du programme et des activités interdisciplinaires sur projet (TPE) - Accorder du temps aux élèves pour chercher, les mettre en situation de réussite - Initier à la modélisation - Faciliter le choix de la spécialité de terminale 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement scientifique pluridisciplinaire obligatoire de 3h (1h maths + 1h physique chimie + 1h SVT) - Aucun apport théorique spécifique - Axée sur la recherche, l'expérimentation, la lecture et la production de textes scientifiques - Intègre (TPE) - <i>groupes à effectif réduit</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet aux élèves motivés de développer davantage de compétences - Favorise les vocations scientifiques - Développe la curiosité intellectuelle et la créativité - Aide au choix de la spécialité de terminale et donc à l'orientation - Offre un cadre souple et cohérent aux TPE - Peu coûteux - Rétablit un traitement équitable entre les diverses séries - Etablit un meilleur équilibre entre les domaines scientifiques et littéraires en série S
Terminale S <i>enseignement de spécialité de 3h</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'enseignement de spécialité - Encourager des vocations scientifiques - Consolider l'apprentissage de la démarche scientifique - Renforcer l'enseignement de spécialité en y intégrant les TPE - Renforcer le rôle des TPE en leur attribuant un statut plus important - Prendre davantage en compte la spécialité et les TPE dans l'évaluation terminale 	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement de spécialité de 3h - Ancrer les TPE dans la spécialité : la spécialité apparaissant de manière significative dans le TPE - Met en cohérence les TPE avec la spécialité - La spécialité fait l'objet d'une évaluation spécifique qui intègre celle des TPE - <i>groupes à effectif réduit</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Permet aux élèves motivés de développer davantage de compétences - Renforce la part d'autonomie et de responsabilité des élèves dans leurs apprentissages - Incite l'élève à travailler plus pour sa formation qu'en vue de l'examen - Améliore l'intérêt des TPE, en équilibrant l'importance donnée à la méthodologie et au contenu - Consolide les vocations scientifiques en conduisant les élèves à s'investir davantage dans une direction qu'ils auront choisie - Améliore la cohérence spécialité-TPE - Contribue à l'évolution des méthodes d'évaluation - Améliore l'efficacité de l'aide des enseignants en TPE, et donc de l'efficacité du dispositif TPE